



3/ La relaxe incompréhensible accordée à Saïdou, sa condamnation annulée en cassation, car la justice, enfin ce que l'on peut nommer la justice ! a considéré que ses propos, aussi outranciers soient-ils, participaient à un débat d'intérêt général (ahurissant ! On souhaiterait savoir lequel, de débat ?).

Saïd Zougagh et son complice Saïd Bouamama, soi-disant sociologue, avaient publié en 2010 un livre et un CD titrés « Nique la France ».

Ils étaient, paraît-il, motivés contre la création d'un « ministère de l'Identité nationale » :

*« Ce que je pense de leur identité nationale, de leur Marianne, de leur drapeau et de leur hymne à deux balles, je vais te faire un dessin, ça risque d'être indécent de voir comment je me torche avec leur symbole éccœurant. »*

Il s'agit-là d'un extrait de leur chanson.

Saïdou avait été condamné à la lourde peine de 1 euro de dommages et intérêts et les magistrats de la cour de cassation ont estimé que même cet euro unique était trop cher payé pour « insultes à nos valeurs, notre drapeau, notre hymne, notre identité, symboles pour lesquels sont morts des millions de citoyens français !

Ces magistrats ont estimé que ces propos « outranciers, injustes ou vulgaires » entendaient dénoncer le racisme de la société française, hérité de son passé colonialiste, et s'inscrivait dans le contexte d'un débat d'intérêt général et qu'ils n'excédaient pas les limites de la liberté d'expression.

Aussi, m'inspirant de ce verdict plus que complaisant, je vais me permettre d'écrire, puisque je ne sais pas chanter, que ces « cons » de magistrats sont dénoncés dans le contexte d'un débat d'intérêt général et n'excédant pas ma liberté d'expression... comme ils disent !

Et pour conclure, en une sorte d'apothéose, le ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a décidé de « blanchir » le juge d'instruction antiterroriste qui, en avril dernier, avait permis à un dangereux terroriste, Oualid B., condamné le 29 novembre par la cour d'assises à 5 années de prison, de recouvrer la liberté à cause d'une erreur administrative de sa part.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<https://ripostelaique.com/la-justice-ne-se-rend-plus-au-nom-du-peuple-francais-trois-exemples.html>

15/12/2018 11:00